

**Décision portant nomination d'examineurs spécialisés  
pour la correction des épreuves écrites et des interrogations orales des concours externe et interne  
pour le recrutement dans le grade de secrétaire de chancellerie au titre de l'année 2025**

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2049 du 30 décembre 2011 portant statut particulier du corps des secrétaires de chancellerie ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2023-448 du 7 juin 2023 relatif à l'avancement de grade dans les corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 février 2012 fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de secrétaire de chancellerie ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le grade de secrétaire de chancellerie,

Décide :

Sont désignés en qualité d'examineurs spécialisés pour participer à la correction des épreuves écrites et aux interrogations orales :

Madame Camélia AISSAT, secrétaire des affaires étrangères,

Monsieur Alexandre BACHELET, secrétaire des affaires étrangères,

Madame Céline BALAN, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,

Madame Marie-Laure BOZZI, secrétaire de chancellerie de classe exceptionnelle,

Monsieur Julien CHAUVET, secrétaire des affaires étrangères,  
Madame Aurore CHEMIN, secrétaire des affaires étrangères (Orient),  
Monsieur Michelangelo DE LISI, secrétaire des affaires étrangères,  
Monsieur Thibault DESBETS, secrétaire de chancellerie,  
Monsieur Jean-Eudes DURAND, secrétaire des affaires étrangères,  
Madame Marie-Noëlle DURIS, secrétaire des affaires étrangères,  
Monsieur Bruno FERET, secrétaire de chancellerie,  
Madame Caroline JOLY, secrétaire des affaires étrangères principale,  
Madame Amel LAMNAOUER, secrétaire de chancellerie de classe exceptionnelle,  
Madame Audrey LESPERRES-IHADADDENE, conseillère des affaires étrangères (Orient),  
Madame Hélène MARCHAL, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,  
Madame Anna MAROS, secrétaire des affaires étrangères principale (Orient),  
Madame Gersende MATHIEU, secrétaire de chancellerie,  
Monsieur Flavien MIE, secrétaire des affaires étrangères (Orient),  
Monsieur Florent PRIEUR, secrétaire de chancellerie,  
Monsieur Keyvan SAYAR, secrétaire des affaires étrangères principal (Orient),  
Madame Christine SIMON, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,  
Madame Annie TRIPOLI, secrétaire de chancellerie,  
Madame Delphine VERNEREY, secrétaire de chancellerie,  
Madame Delphine VIDAL, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,  
Madame Anaïs VORON, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,  
Monsieur Jean-Yves ZOYO, cadre contractuel de catégorie A,

Fait à Paris, le 9 juillet 2024

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et par délégation,  
pour le directeur général de l'administration et de la modernisation,  
pour la directrice des ressources humaines,  
pour la sous-directrice de l'attractivité et des recrutements,  
la cheffe du bureau des concours et examens professionnels,

  
Marie BÉLOU-AFFRE